

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°82 • décembre 2015



Sommaire

Agenda

p. 2 - 5 : • Journées Wallonnes de l'Eau 2016 : animations gratuites pour les écoles

Actualité

p. 5 - 6 : • « Opération déchets au Ry de Gence » : une belle collaboration d'Assesse et Yvoir

• Stop aux déchets sauvages «ménagers» dans la rivière

Synthèse

p. 7 : • Le silure glane, ce super prédateur

En l'attente du programme « grand public » qui sera publié début mars dans votre prochain bulletin d'information, c'est le programme scolaire qui est dévoilé dans ce dernier numéro de l'année. Dans un autre domaine, vous ne manquerez pas un article consacré à un poisson méconnu, le silure.

Vous vous apercevrez également que la sensibilisation à la problématique des déchets sauvages le long des cours d'eau continue d'être menée. Elle est illustrée par de nouvelles fiches de sensibilisation réalisées par la Cellule de coordination du CRHM et une action menée conjointement

par deux communes sur un ruisseau situé de part et d'autre de leur frontière administrative. C'est là tout le rôle d'un Contrat de rivière que de servir de plate-forme à la mise en place de ce type d'initiative.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin, d'excellentes fêtes de fin d'année à vous et à vos proches ainsi que les vœux sincères de toute l'équipe du Contrat de rivière Haute-Meuse pour l'année nouvelle.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM



AGenda

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2016 : ANIMATIONS GRATUITES POUR LES ÉCOLES

11 animations différentes seront proposées pour cette nouvelle édition des Journées Wallonnes de l'Eau. Elle débutera pour les écoles dès le lundi 14 mars 2016 et se terminera le vendredi 25 mars 2016. Les inscriptions sont accessibles aux enseignants dès début janvier.

Elles sont bien entendu indispensables pour fixer le créneau horaire souhaité. Les activités sont destinées aux établissements scolaires des 23 communes partenaires du CRHM et sont totalement gratuites.



De la station d'épuration aux produits d'entretien écologiques - Animation

Une maquette simplifiée présentant le fonctionnement d'une station d'épuration est la base de cette animation permettant d'expliquer de manière ludique les différentes étapes par lesquelles passent nos eaux usées jusqu'à leur épuration. Elle sera complétée par la notion de « produits d'entretien écologiques » respectueux de la qualité des eaux de nos rivières. Les élèves repartiront avec les produits qu'ils ont fabriqués sur place, accompagnés d'une étiquette avec la recette.

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Lieu : Hastière, Onhaye

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription (durée : 1h)

Public cible : de la 4^e à la 6^e primaire (écoles d'Onhaye et Hastière)



Du castor en Haute-Meuse ? - Animation

En classe, au travers d'une animation ludique et interactive découvrez tout sur le castor : son anatomie, son mode de vie, ses mœurs et son retour dans la vallée de la Meuse !

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Lieu : Dinant, Profondeville

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription

Public cible : de la 4^e à la 6^e primaire

Organisateur : Cellule de coordination du CRHM

Renseignement et inscription : 081/77.55.04 - contact@crhm.be



Le cycle de l'eau : des Grottes de Neptune au Domaine Saint-Roch - *Activité sportive, animation*

Atelier 1 : accompagné de guides chevronnés de l'asbl Spéléo-J et muni d'une lampe frontale, découverte spéléo des Grottes de Neptune et de son réseau non ouvert au public (visite sportive) / Atelier 2 : animations pédagogiques sur le cycle de l'eau, avec le personnel des Grottes et de l'asbl spéléo-J, au travers de maquettes et de jeux / Atelier 3 : randonnée nature et patrimoniale par la régionale Entre Sambre-et-Meuse de Natagora le long de l'Eau Noire, incluant la visite de la centrale hydro-électrique et de la passe à poissons du domaine.

Date : Mardi 15 et 22 mars,
jeudi 17 et 24 mars

Lieu : Couvin

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription.
Prévoir une journée complète

Public cible : 5^e et 6^e primaire (écoles de Couvin)

Organisateurs : Grottes de Neptune en collaboration avec Natagora ESM, Spéléo-J asbl, la Ville et l'Office du tourisme de Couvin

Renseignement et inscription : Maryse Boulard (060/31.19.54 - 060/34.01.42 - info@grottesdeneptune.be)



Abbaye de Brogne : entre patrimoine et nature

Visite, animation

Visite intérieure de l'abbaye en compagnie de guides locaux qui feront découvrir aux enfants la richesse patrimoniale du site. Aux alentours, découverte du Burnot et d'une fontaine l'alimentant. La ligne de crête toute proche entre la Meuse et la Sambre sera abordée de manière ludique, des explications seront données sur les plantes et les animaux de la mare et de la rivière...

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Horaire : Matin ou après-midi (durée : 2h30)

Public cible : de la 4^e à la 6^e primaire (écoles de Mettet)

Lieu : Saint-Gérard (Mettet)

Organisateurs : Monuments et sites de Saint Gérard et Graux asbl en collaboration avec la Cellule de coordination du CRHM, la Cellule environnement de la Province de Namur et la Commune de Mettet

Renseignement et inscription : Sylvie Depraetere (071/72.03.32 - 0478/951 304 - sylvie.depraetere@mettet.be)



Le captage d'eau de Buzin - *Visite*

Un fontainier vous accompagnera et vous expliquera tout sur son métier ainsi que les tenants et aboutissants d'un captage. En sous-sol, vous pourrez y admirer la réserve de +/- 500m³ qui draine l'eau souterraine. Le trop-plein donne naissance au Hoyoux et l'eau y est potable.

Date : Jeudi 17/03

Lieu : Buzin (Havelange)

Horaire : Horaire à convenir lors de l'inscription

Public cible : de la 4^e à la 6^e primaire (écoles d'Hamois)

Organisateur : AIEC avec la collaboration de la Commune d'Hamois

Renseignement et inscription : Murielle Roth (083/61.52.35 - m.roth@commune-hamois.be)



L'Eau de ville - Animation

Des défis, des observations, des discussions pour vivre et découvrir les étapes du cycle anthropique de l'eau (captage, potabilisation, distribution, utilisation, épuration) afin de se forger un avis critique et averti sur l'utilisation de l'eau du robinet dans notre quotidien.

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Lieu : Jambes (Namur)

Horaires : Matin ou après-midi (durée : 2h30)

Public cible : de la 4^e primaire à la 2^e secondaire



Retour aux sources - Animation

L'eau source de vie d'apprentissage, d'amusement et d'émerveillement attire l'attention du rêveur, de l'artiste, du scientifique. Le rendez-vous est donné au bord de l'eau pour écouter des histoires, chasser les bestioles, peindre, sculpter, écrire... Un large panel d'activités pour petits et grands.

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Lieu : Namur (parc des sources)

Horaires : Matin ou après-midi (durée : 2h30)

Public cible : de la 3^e primaire à la 2^e secondaire

Organisateur : Empreintes asbl - CRIE de Namur

Renseignements et inscription : animation@empreintesasbl.be - 081/39.06.60



Les oiseaux du bord de Meuse - Excursion

Un guide-nature prendra en charge les enfants pour leur faire découvrir les différentes espèces d'oiseaux qui vivent aux abords du fleuve, leur mode de vie et les menaces qui pèsent sur eux.

Date : Vendredi 18 mars, jeudi 24 mars et vendredi 25 mars

Lieu : La Plante (Namur)

Horaires : RdV à 9h30 ou 13h30 (durée : 2h)

Public cible : de la 1^{re} à la 6^e primaire



Les batraciens dans la vallée de la Gelbressée Excursion

Un guide-nature prendra en charge les enfants pour leur faire découvrir les différentes espèces de batraciens, leur mode de vie et leurs sites de reproduction dans la vallée de la Gelbressée et autour de l'Abbaye Notre-Dame du Vivier.

Date : Jeudi 17 mars et vendredi 18 mars

Lieu : Marche-les-Dames (Namur)

Horaires : RdV à 9h30 ou 13h00 (durée : 2h)

Public cible : de la 1^{re} à la 6^e primaire

Organisateurs : CNB - section Les Sittelles Namur

Renseignements et inscription : Cellule de coordination du CRHM (081/77.55.04 - contact@crhm.be)



L'épuration des eaux usées - Visite

Où vont nos eaux usées ? Selon quels traitements ? Où vont les eaux épurées ? Qu'est-ce que des boues d'épuration ? Autant de questions auxquelles un guide de l'INASEP répondra au cours de la visite des différents équipements qui constituent une station d'épuration.

Date : du 14 au 18/03 et du 21 au 25/03

Lieu : Dinant, Eghezée, Godinne, Mariembourg, Namur, Wépion (au choix)

Horaire : Date et horaire à convenir lors de l'inscription, selon la disponibilité des guides (durée : entre 1h30 et 2h)

Public cible : de la 4^e primaire à la 2^e secondaire

Organisateur : INASEP

Renseignement et inscription : Eddy Fontaine (071/66.01.86 - 0475/233 334 - eddy.fontaine@inasep.be)



Le ruisseau, la rivière, le fleuve près de mon école

Excursion

Tout près de l'école, mon fleuve, ma rivière, mon ruisseau. Et si je prenais le temps de les écouter se raconter... Partez à la découverte de sa formation, son fonctionnement, sa faune et sa flore et de ses multiples rôles.

Date : 16/03, 21/03, 23/03, 24/03 et 25/03

Lieu : Lieu au choix

Horaire : Matin ou après-midi (durée : 2h30)

Public cible : 5^e et 6^e primaire

Organisateur : Cellule Environnement de la Province de Namur

Renseignement et inscription : Cellule de coordination du CRHM (081/77.55.04 - contact@crhm.be)

Actualité

« OPÉRATION DÉCHETS AU RY DE GENGE » : UNE BELLE COLLABORATION D'ASSESE ET YVOIR



Suite aux inventaires des atteintes menés le long des cours d'eau par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse, des points d'actions prioritaires ont été identifiés et transmis aux communes concernées.

C'est en réponse à l'un de ces constats sur le Ry de Genge, situé sur la frontière entre Durnal et Crupet que les éco-conseillères d'Yvoir et d'Assesse ont souhaité organiser une action de nettoyage des déchets sauvages identifiés.

Le 3 décembre, ce sont donc des cantonniers des deux communes ainsi que les éco-conseillères et l'échevine de l'environnement d'Assesse qui ont mis la main à la pâte. L'opération qui s'est déroulée dans la bonne humeur avec un excellent travail d'équipe a duré 3 heures et demie. Elle a permis de récolter une moyenne de 1200 kg de pneus de camion, 500 kg de déchets divers comme des téléviseurs, des métaux, des bouteilles, canettes, couvertures, piles, batteries...

Afin de sensibiliser les riverains des deux communes et relancer la prévention concernant les dépôts sauvages sur cette zone, l'installation d'une pancarte de sensibilisation et d'interdiction de dépôts est également programmée pour 2016.

Plus d'infos sur l'action ?

- Natacha Gilain, éco-conseillère à Assesse : 083/63.68.57
- Florine de Prémoré, éco-conseillère à Yvoir : 082/61.03.73

STOP AUX DÉCHETS SAUVAGES «MÉNAGERS» DANS LA RIVIÈRE

N'est-il pas désolant, lorsqu'on se promène le long d'un ruisseau, de devoir enjamber divers détritiques, parfois abandonnés par sacs poubelles entiers sur les berges, voire dans l'eau ?

Faut-il considérer que la rivière est déjà polluée de manière irrécupérable, ou que ce qu'on y jette est « biodégradable », ou encore, que tout va couler au fond et y disparaître ? D'autres invoquent le prix des sacs poubelles payants. Difficile de suivre de tels raisonnements qui frisent parfois la mauvaise foi...

L'impression immédiate de « pollution » des rivières est souvent due à l'abandon de ces déchets ménagers. C'est une pollution avant tout visuelle, qui dérange notre regard. Mais ce n'est pas le seul inconvénient de ce type de comportement...

Pourquoi posent-ils problème ?

Le dépôt des déchets ménagers dans la rivière dégrade le paysage et lui confère une impression de saleté générale. Et comme « c'est déjà sale », pourquoi ne pas déposer d'autres déchets, là, justement ? Point de départ d'un cercle vicieux...

Par percolation, les dépôts d'immondices peuvent aussi polluer le sol et la nappe aquifère. Les déchets entraînent une **dégradation de la qualité biologique du site**.

Les matières organiques en décomposition (déchets de cuisine, épluchures, restes de repas...) sont la cause de **pollutions olfactives**. Leur présence attire les **animaux indésirables**, des insectes, voire des rongeurs. Les emballages et les sacs plastiques sont retenus par les branchages et entravent eux-mêmes le trajet des feuilles, de la vase, jusqu'à former de petits barrages, voire des inondations localisées. Leur enlèvement par les cantonniers de rivière est très pénible. Le retrait de ces embâcles, le nettoyage et l'entretien des berges coûtent cher aux services communaux et provinciaux, et finalement... au contribuable.

Que faire des déchets ménagers ?

S'abstenir de jeter quoi que ce soit le long ou dans la rivière, y compris les déchets « biodégradables ». Composter les déchets organiques, trier et déposer dans les parcs à conteneurs ou les bulles les papiers, cartons, verres, plastiques, encombrants, petits déchets dangereux, métaux... Ce qui n'entre pas dans les filières de recyclage : le déposer dans un sac poubelle à enlever le jour du ramassage des déchets « ménagers ».



Ramasser les déchets isolés et visibles de loin, le long des cours d'eau. Un geste courageux qui évitera peut-être l'effet « boule de neige » chez d'autres promeneurs moins bien intentionnés. Ne rien jeter en rue ou à proximité des avaloirs du réseau routier. Souvent, ces déchets terminent leur course dans le cours d'eau.

La législation et ses amendes

Au niveau du cours d'eau, il est notamment interdit de rejeter des déchets dans les eaux de surface, d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader de n'importe quelle manière que ce soit les berges.

Ces actes sont passibles d'une sanction administrative.

Selon le décret relatif à la délinquance environnementale du 5 juin 2008, les villes et les communes sanctionnent le rejet de tout déchet dans les cours d'eau ou dépôts dans les zones inondables et ce, sans intervention du parquet. Il peut vous en coûter de 50 à 100.000 euros.

SENSIBILISATION DES RIVERAINS

La Cellule de coordination du CRHM a récemment édité de nouveaux flyers qui visent à conscientiser les riverains par rapport à des problèmes environnementaux relevés le long des cours d'eau. L'objectif étant qu'ils puissent être distribués par les administrations communales dans les quartiers traversés par un cours d'eau, où des problèmes ont été constatés lors des inventaires du CRHM.

Stop aux déchets ménagers dans la rivière !

N'est-il pas désolant, lorsqu'on se promène le long d'un ruisseau, de devoir enjamber divers détritiques, parfois abandonnés par sacs poubelles entiers sur les berges, voire dans l'eau ?



Faut-il considérer que la rivière est déjà polluée de manière irrécupérable, ou que ce qu'on y jette est « biodégradable », ou encore, que tout va couler au fond et y disparaître ? D'autres invoquent le prix des sacs poubelles payants. Difficile de suivre de tels raisonnements qui frisent parfois la mauvaise foi...

L'impression immédiate de « pollution » des rivières est souvent due à l'abandon de ces déchets ménagers. C'est une pollution avant tout visuelle, qui dérange notre regard. Mais ce n'est pas le seul inconvénient de ce type de comportement...

Pourquoi posent-ils problème ?

Le dépôt des déchets ménagers dans la rivière dégrade le paysage et lui confère une impression de saleté générale. Et comme « c'est déjà sale », pourquoi ne pas déposer d'autres déchets, là, justement ? Point de départ d'un cercle vicieux...

LE SILURE GLANE, CE SUPER PRÉDATEUR

Description

Le silure glane (*Silurus glanis* L.) présente des dimensions exceptionnelles pouvant atteindre 2,60 m et un poids de plus de 100 kg dans certains fleuves européens. Ceci dit, en Basse-Meuse la taille moyenne est de 1,40 à 1,80 m, rarement plus. En Haute-Meuse elle est de 1,10 à 1,50 m, même si des individus de plus grande taille peuvent être observés (cf. photo). Il se caractérise par une tête massive et une forme allongée avec une peau vert-brun/ blanc très glissante. Sa bouche est couverte de minuscules dents réparties sur plusieurs lignes fonctionnant comme une râpe. Ce poisson se caractérise également par 6 barbillons (filaments tactiles mous présents sur la tête et/ou la bouche de certains poissons). Quatre d'entre eux sont mobiles, courts et localisés sur la partie inférieure de la tête tandis que les autres barbillons se trouvent sur la mâchoire supérieure. Il possède une mauvaise vue mais ses organes sensoriels lui permettent de localiser facilement ses proies.

Reproduction

Le silure a un cycle de reproduction annuel. La période de frai se situe entre fin avril et fin juillet. Elle dure d'un mois et demi à deux mois et demi. Il semble que ce soit la température de l'eau qui conditionne la date de début du frai, cette température devant être au minimum de 20 degrés. La nuit, la femelle dépose ses œufs dans un nid rudimentaire fait de végétaux aquatiques. Ensuite, le mâle surveille le nid et protège la ponte.

Alimentation

Au stade larvaire, il se nourrit de plancton et de macro-invertébrés. La taille de ses proies grandit ensuite en fonction de sa croissance et dès la fin de sa première année, il devient carnassier opportuniste. Son alimentation générale est composée principalement de cyprinidés (brèmes, gardons, rotengles...). Selon les opportunités, il semble cependant ne pas hésiter pas à adapter son comportement alimentaire. Dès lors, des moules d'eau douce, des larves de libellules, des grenouilles, des rongeurs et autres canetons feraient partie de son menu.

Origine et distribution

Le silure glane s'est propagé dans pratiquement toute l'Europe à partir de l'Europe centrale suite à l'interconnexion des bassins et réseaux hydrographiques mais aussi suite à une introduction volontaire au 19^e siècle. Historiquement, il semblerait également que le silure ait déjà été présent en Meuse au 16^e siècle (ossements datant de cette période retrouvés à proximité de Namur).

Actuellement, on le retrouve principalement dans les fleuves (Meuse, Sambre) et canaux. Le réchauffement climatique aurait également un impact significatif sur l'expansion de



Silure de 1,85 m pêché en Haute-Meuse à Dinant en septembre 2015 (© Glenn Verbeke)

cette espèce dont la croissance est optimisée lorsque les eaux arrivent à des températures avoisinant les 25°C. A ce titre, un tronçon de Basse-Meuse fort prisé des pêcheurs de silures est la portion située en aval de la sortie des eaux chaudes du refroidisseur de la centrale nucléaire de Tihange. Les individus de la Meuse recherchant ce type de source de chaleur.

Une menace pour les autres poissons ?

Cette question est complexe car de nombreux facteurs sont à prendre en considération. En effet, certains voient ce poisson comme une espèce dévorant tout sur son passage et d'autres pensent qu'il a son utilité dans la régulation des populations de gros cyprinidés (grosses brèmes en particulier). L'impact du silure sur les autres espèces dépendra également du milieu et de l'état de préservation des habitats dans lesquels il se développe.

De manière générale, on constate une raréfaction de la plupart des espèces de poissons dans nos fleuves en Wallonie, mais le silure n'est qu'un facteur parmi tant d'autres pouvant expliquer cette tendance. D'autres raisons doivent être évoquées : berges bétonnées, barrages, centrale hydro-électriques, manque de substrat de ponte pour les poissons, prédation exercée par les cormorans, présence de palourdes asiatiques...

Sources :

Maison wallonne de la pêche : www.maisondelapeche.be
Article adapté de l'info Sambre n°13 (oct./dec. 2014) édité par la Cellule de coordination du Contrat de rivière Sambre et affluents

Editeur responsable et Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be

Imprimé sur papier recyclé

tirage 3.600 exemplaires



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klimen bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Université de Namur, Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : L'asbl Empreintes propose des animations sur le thème de l'eau lors de chaque édition des Journées Wallonnes de l'Eau (© CRHM)